



Gabriel Plassat

Ingénieur Énergies et Prospectives,
Transports & Mobilités à l'ADEME

Cofondateur de la Fabrique des Mobilités



MOBILITÉ COLLABORATIVE
**Les entreprises
ont tout à y gagner**

Pas d'angélisme. Du pragmatisme. C'est ce qui motive les entreprises et les collectivités à se pencher sur l'écomobilité. «Auparavant, pour les employeurs, c'était au salarié de se débrouiller pour être là le matin. Aujourd'hui, beaucoup d'organisations considèrent que cela les concerne, car il en va de leur productivité», constate Gabriel Plassat, ingénieur à l'Ademe et cofondateur de la Fabrique des Mobilités, un dispositif d'aide à l'innovation. Subir une heure et demie de trajet pour se rendre au travail, pas idéal pour être au top ! Alors, si l'employeur peut optimiser les conditions de déplacement de ses salariés et améliorer

leur bien-être, il y gagnera en retour, en performance et en motivation... Mais ce n'est pas tout. Passer à l'autopartage, c'est-à-dire mettre ses véhicules à la disposition de ses salariés, c'est optimiser ses places de parking et sa flotte automobile. Organiser le covoiturage entre ses salariés, ou avec des entreprises ou des collectivités voisines, facilite les déplacements de ses collaborateurs, réduit l'impact sur l'environnement et le nombre de places de parking à construire. Avoir des chauffeurs plus zen, enfin, permet d'atteindre «une baisse de 10% du nombre d'accidents, 10% en moins sur la facture de carburant et une

réduction significative des émissions de CO₂», promet Frédéric Delaval, directeur général de l'Unité d'affaires Écomobilité de La Poste. Il y a les économies, il y a l'image – agir pour la cité et pour la planète, valorise l'entreprise – et puis il y a la loi. La loi relative à la transition énergétique oblige les entreprises de plus de 100 salariés à établir un plan de mobilité avant 2018. Les autres devront prouver qu'elles ont pris au moins une mesure pour faciliter les déplacements de leurs salariés. La loi n'impose rien de plus, pour l'instant... Tout plaide pour la mobilité collaborative. Même la technologie.

L'ÉCOMOBILITÉ EN CHIFFRES

90%

du temps, en moyenne, un véhicule d'entreprise ne roule pas.
(source: La Poste)

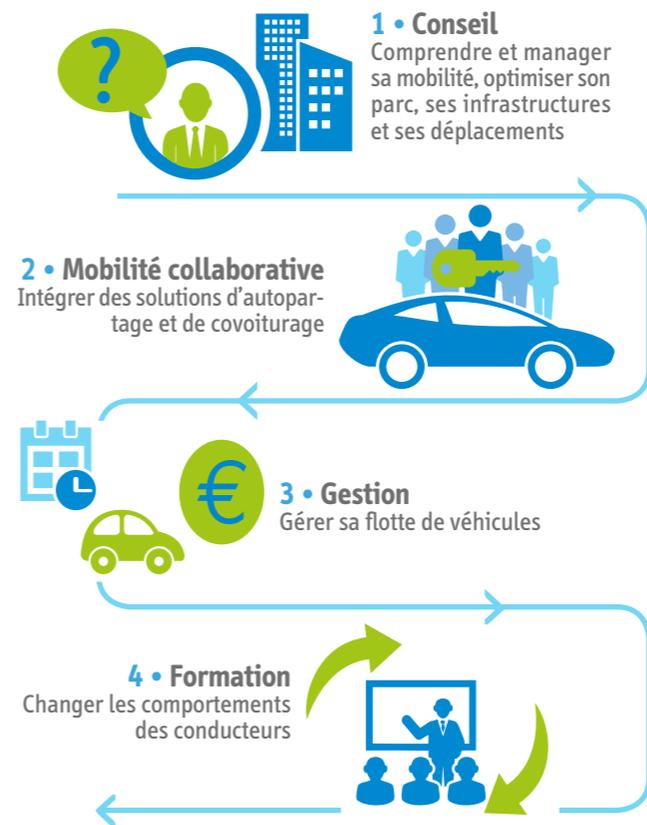
1,2

c'est le nombre moyen de passagers dans une voiture en France. On s'approche de 1 en milieu urbain.
(source: Ademe)

40%

du coût total de possession d'un véhicule professionnel repose sur la conduite du conducteur.
(source: La Poste)

LA MOBILITÉ CLÉ EN MAIN



Quantité d'applications de covoiturage permettent aux personnes intéressées de faire correspondre covoituré et covoitreur, et ce avec plus de précision que le meilleur site de rencontres ! Pendant que d'autres, dans l'autopartage, font du smartphone un sésame donnant accès aux véhicules : même plus besoin de clé !

Comme souvent, les mentalités constituent le principal frein au changement. «Pour que cela aille vite, il faut que les projets soient portés par les directions générales», prévient Gabriel Plassat. Les pouvoirs publics ont déjà effectué un gros travail de sensibilisation, c'est maintenant aux entreprises et aux collectivités locales de prendre le relais.



Frédéric Delaval

Directeur général
de l'Unité d'affaires
Écomobilité de La Poste

**«L'ÉCOMOBILITÉ VA
DANS LE SENS DE
L'HISTOIRE»**

«S'engager dans l'écomobilité en entreprise et dans les collectivités, c'est coller aux logiques sociétales, économiques et réglementaires d'aujourd'hui. Surtout que les solutions existent: énergies alternatives à l'essence (électricité, gaz, biocarburants, hydrogène) et ressorts de l'économie collaborative pour rationaliser les déplacements (autopartage, covoiturage domicile-travail). Autant de sujets sur lesquels nous travaillons depuis 10 ans à La Poste. Avec 85 000 véhicules, soit la flotte professionnelle la plus large de France, nous possédons une expertise inégalée. 35% roulent déjà aux énergies alternatives. Depuis 2009, 88 000 de nos collaborateurs ont aussi été formés à l'écoconduite. Une conduite souple, c'est moins d'accidents et moins d'essence consommée. Cette expérience, nous la partageons, aujourd'hui, avec les entreprises et les collectivités à travers notre offre Bemobi (voir encadré).»

En savoir +

